



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-619 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

Qu'au cours de la séance ordinaire devant se tenir au Centre communautaire situé au 1^{er} rue Tourangeau, le 4 juin 2024 à 20 h, le projet de règlement numéro 2024-619 relatif au traitement des élus sera présenté pour adoption;

Que, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mai 2024 par monsieur le conseiller Gérald Grenon;

Que, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du 7 mai 2024 par monsieur le conseiller Gérald Grenon :

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	2023	2024
	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	15 172,60 \$	15 779,51 \$
Autres membres du conseil	5 057,49 \$	5 259,79 \$

QUE l'allocation de dépense actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	2023	2024
	Allocation de dépense actuelle	Allocation dépense proposée
Maire	7 586,30 \$	7 889,75 \$
Autres membres du conseil	2 528,74 \$	2 629,89 \$

Dépenses diverses d'ordre usuel :

Frais de kilométrage	Hébergement	Stationnement	Repas		
	Avec pièces justificatives	Avec pièces justificatives	Déjeuner	diner	souper
0.61 \$ / km	200 \$ / nuit		30 \$	30 \$	50 \$
Année 2024			110 \$ per diem/jour		

Que lors du remplacement du maire par son suppléant, ledit projet de règlement prévoit le versement par la Municipalité d'une rémunération additionnelle équivalent à celle du maire.

Indexation

Que ledit projet de règlement prévoit une clause d'indexation de la rémunération des élus municipaux qui équivaut en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

Effet rétroactif

Que ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Que ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet de modifier les règlements (552, 2018-619);

Consultation du projet de règlement

Que ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1350 chemin Middle, Clarenceville durant les heures d'ouverture ou sur le site internet

<https://www.clarenceville.qc.ca/fr/vie-municipale/reglements-municipaux/>

QUE ce projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Clarenceville, ce 14^e jour du mois de mai 2024.

Sonia Côté
Directrice générale



Municipalité de Clarenceville

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 9 h 00 et 16 h 00 ainsi que sur le site internet de la municipalité le 14^e jour de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour de mai 2024.

Sonia Côté
Directrice générale

**PUBLIC NOTICE
ADOPTION OF DRAFT BY-LAW 2024-619 CONCERNING
THE SALARIES OF ELECTED OFFICIALS**

NOTICE is hereby given by the undersigned General Manager of the Municipality.

THAT, at the regular meeting of May 7, 2024, of the Council of the Municipality of Clarenceville, the Council of this municipality adopted draft by-law number 2024-619.

THAT this draft by-law will come into force in accordance with the law.

Given at Clarenceville, this 14th day of May 2024.

Sonia Côté
General Manager

**PUBLICATION CERTIFICATE
(Articles 335 and 346 of the Municipal Code)**

I, the undersigned, Sonia Côté, General Manager, certify under my oath of office that I have published the attached notice by posting two (2) copies in the places designated by Council between 9:00 a.m. and 4:00 p.m. as well as on the municipality's website on the 14th day of May 2024.

IN WITNESS WHEREOF, I give this certificate this 14th day of May 2024.

Sonia Côté
General Manager